

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Double imposition. Convention avec l'Equateur

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bovey, Audrey

Citations préféré

Bovey, Audrey 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Double imposition. Convention avec l'Équateur, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec d'autres Etats	1

Abréviations

OECD Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec d'autres Etats

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 24.09.2018
AUDREY BOVEY

Le 24 septembre 2018, le Conseil des États s'est prononcé à l'unanimité (43 voix pour, 1 abstention) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation du **protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Équateur**. Le protocole en question prévoit une mise à jour de la convention originelle du 28 novembre 1994, afin que celle-ci réponde au standard international de l'échange de renseignements sur demande, tel que défini par le Modèle OCDE. Le projet passe au Conseil national.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 06.12.2018
AUDREY BOVEY

Le 6 décembre 2018, le Conseil national s'est à son tour exprimé en faveur du **protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Équateur** (130 voix pour, 48 contre et 8 abstentions). Céline Amaudruz (udc, GE) avait au préalable fait savoir que les représentants du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre avaient l'intention de s'abstenir ou de refuser l'accord soumis au vote, craignant notamment que ce dernier n'ouvre la porte à des demandes groupées d'informations («fishing expeditions» ou «pêche aux données»). La convention a en définitive été adoptée par chacune des deux chambres fédérales à l'occasion du vote final du 14 décembre 2018.²

1) BO CE, 2018, p. 734 ss.; BO CE, 2018, p. 735; FF, 2018, p. 2789 ss.

2) BO CE, 2018, p. 1081; BO CN, 2018, p. 2006 ss.; BO CN, 2018, p. 2011; BO CN, 2018, p. 2254